

DEMANDE D'AIDE A LA MOBILITE HANDICAP

ATTESTATION FAMILIALE DECLARATIVE (demandée par le CCAS)

NOM..... NOM DE JEUNE FILLE.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE..... LIEU.....

SITUATION FAMILIALE

MARIE(E) CELIBATAIRE VEUF DIVORCE(E) SEPRE(E)
 DEPUIS QUELLE DATE.....

ADRESSE

TELEPHONE..... PORTABLE.....

ADRESSE ELECTRONIQUE.....

CONJOINTE(TE) CONCUBIN(E) PACSE(E)

NOM..... NOM DE JEUNE FILLE.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE..... LIEU.....

ENFANTS

NOM	PRENOM	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	SITUATION (EMPLOI OU AUTRE, SCOLARISE)

AUTRES PERSONNES VIVANT AU DOMICILE

NOM	PRENOM	SEXE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	SITUATION (EMPLOI OU AUTRE, SCOLARISE)

Fournir obligatoirement tous les justificatifs :

- **D'identité (carte d'identité ou titre de séjour, livret de famille)**
- **Justificatif de domicile**
- **Notification PCH (même si rejet), AEEH, AAH**
- **Devis ou factures**

La commission a pour objectif, **après vérification de l'accès aux dispositifs de droit commun**, d'apporter un soutien financier à la mobilité des personnes, résidant dans un logement sur la commune de Saint Priest de manière régulière et ininterrompue, éligibles à la de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou ayant une notification de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à une pension d'invalidité 2 et 3, ou ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%

Merci d'expliquer ci-dessous votre situation, vous pouvez joindre un courrier si nécessaire.

.....

.....

.....

.....

Nature de l'aide à la mobilité demandée :

.....

.....

Je soussigné (e).....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente attestation

Le.....

Signature

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés, et à la réglementation générale de protection des données personnelles, vous pourrez consulter et rectifier toutes les données vous concernant sur le fichier du CCAS. Afin de garantir l'accès à l'information contenue dans des documents administratifs nominatifs, la commission met à disposition des personnes leur dossier de demande d'aide financière à la mobilité, sur présentation d'une demande écrite avec une copie de la pièce d'identité. Celui-ci est consultable au CCAS. Une photocopie peut être remise.

Les décisions prises vous sont ensuite communiquées par courrier, aucune réponse concernant les aides ne sera transmise par les agents d'accueil. Le délai légal de traitement est de 2 mois à la date du dépôt de dossier

IMPORTANT

TOUTE FAUSSE DECLARATION PEUT ETRE PORTEE DEVANT LES TRIBUNAUX ET ENTRAINER LE REMBOURSEMENT DES AIDES OU PRESTATIONS DELIVREES A TORT